

Rapporteur : Madame Le Maire

OBJET : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - VŒUX ET MOTIONS : ADOPTION D'UNE MOTION DE REJET DU PLAN DE RESTRUCTURATION DES SERVICES DU GROUPEMENT HOSPITALIER CARNELLE PORTES DE L'OISE (GHCPO) ET DE LA FERMETURE DE L'HOPITAL DE CARNELLE DE SAINT-MARTIN-DU-TERTRE

Madame le Maire rappelle que l'hôpital de Beaumont-sur-Oise, dénommé le Groupement Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise (GHCPO) est depuis le 1^{er} juillet 2016 rattaché au Groupement Hospitalier de Territoire Nord-Ouest Vexin Val-d'Oise, le GHT-NOVO.

Les autres établissements membres du Groupement Hospitalier de Territoire Nord-Ouest Vexin Val-d'Oise (GHT-NOVO) sont : le Centre Hospitalier René-Dubos (CHRD) et le Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin (GHIV).

Le GHT-NOVO a pour objet de permettre aux 3 établissements hospitaliers membres de mettre en œuvre une stratégie territoriale de prise en charge commune et graduée du patient dans le but de lui assurer une égalité d'accès à des soins sécurisés et de qualité.

Pour répondre à cet objectif, un Projet Médical Partagé a été élaboré en commun par les trois établissements de santé.

Ce Projet Médical Partagé a été approuvé par le Conseil de Surveillance de Beaumont-sur-Oise, le 13 juin 2017.

A la fin du mois de **novembre 2018**, Madame le Maire a été informée par les organisations syndicales du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT-NOVO) de l'existence d'un plan de restructuration des services du Groupement Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise (GHCPO) ainsi que du projet de fermeture de l'hôpital de Carnelle situé à Saint-Martin du Tertre.

Ce plan de restructuration est contraire aux orientations du Projet Médical Partagé.

Les conséquences en seraient :

- la suppression de 300 postes,
- la fermeture du service d'hospitalisation de pédiatrie,
- la fermeture du service de néonatalogie,
- la fermeture du service de réanimation.
- la fermeture du service de chirurgie conventionnelle compensée par l'ouverture de lits dédiés à la pratique de la chirurgie ambulatoire.

Madame le Maire rappelle que suite à cette information elle a immédiatement demandé des explications à la direction de l'hôpital et obtenu l'organisation d'une réunion d'information qui s'est déroulée le **lundi 3 décembre 2018**, en présence de :

- l'ARS,
- des médecins Chefs de Pôles des services concernés,
- des médecins Présidents des Commissions Médicales d'Etablissements des établissements hospitaliers appartenant au GHT-NOVO.
- l'ensemble des élus du Conseil municipal de Beaumont-sur-Oise,
- les Maires de notre intercommunalité,
- les Maires des communes voisines des départements de l'Oise et du Val d'Oise qui se sont manifestés auprès d'elle,
- des parlementaires du Val d'Oise et de l'Oise.

A la suite de cette réunion, le **7 décembre 2018**, le Conseil de surveillance, sous la présidence de Madame le Maire, s'est réuni conformément au calendrier prévisionnel. Lors de cette séance, une simple présentation par la Direction, sans document, de ce plan de restructuration, à priori soutenu par une partie du corps médical hospitalier, a été effectuée auprès des membres administrateurs.

Ce plan de restructuration devait être présenté pour validation au Comité Interministériel de Performance et de la modernisation de l'offre de soins (COPERMO) le **18 décembre 2018** pour finalement être reporté au **11 janvier 2019**.

Durant le **mois de décembre**, Madame le Maire a reçu des médecins spécialisés concernés par le plan de restructuration. Elle s'est entretenue également avec des cadres de santé et des Chefs de services.

Le 2 janvier 2019, à la suite de plusieurs échanges avec le Cabinet de Madame la Ministre de la Santé, Madame le Maire lui a adressé un premier courrier afin de solliciter un rendez-vous en urgence avant l'examen du dossier du plan de restructuration par le Comité Interministériel fixé au 11 janvier.

Sans nouvelles du Ministère, malgré de nombreuses relances téléphoniques, Madame le Maire s'est rendue au Ministère de la Santé avec une représentante de l'intersyndicale de l'hôpital de Beaumont-sur-Oise le **mercredi 9 janvier** dernier.

Elles ont été reçues par deux collaboratrices de Madame la Ministre après plusieurs heures d'attente.

La représentante du personnel a déposé une pétition comportant 12 085 signatures.

Madame le Maire a fait valoir et motivé la désapprobation des élus du territoire quant au plan de restructuration projeté.

Le lendemain de cette visite impromptue, un rendez-vous avec le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Île de France, a été fixé au **lundi 4 février 2019**.

Parallèlement, le **18 janvier 2019**, un second courrier a été adressé à Madame la Ministre afin de réitérer une demande d'audience. La Ministre de la Santé a opposé une fin de non-recevoir à Madame le Maire par courrier reçu le 28 janvier.

Rappelons, que près de 300 emplois sont menacés ainsi que le devenir de l'offre de soins et par conséquent, la santé de nos populations et de dizaines de milliers de patients.

Madame le Maire a également interpellé Monsieur le Préfet, l'ARS et des parlementaires du Val d'Oise.

Rappel de la situation :

I - L'hôpital de Beaumont-sur-Oise

Lors des échanges du **4 février 2019**, Monsieur Rousseau, Directeur général de l'ARS IDF, Monsieur Aubert, Directeur du GHT-NOVO et Madame Pennel-Pruvost, Déléguée départementale de l'ARS, ont maintenu auprès de Madame le Maire, à Madame Borgne - Présidente de la CCHVO ainsi que de Monsieur Foirest - Maire adjoint que ce plan de restructuration était rendu nécessaire afin de moderniser et sécuriser les pratiques médicales.

Il induit, selon cette vision, la fermeture de lits et par conséquent, de services.

Madame Nathalie Groux, en sa qualité de Maire et Présidente du Conseil de Surveillance a défendu le positionnement suivant, partagé par les élus du bassin de vie :

- Le Conseil de Surveillance dont Madame le Maire de Beaumont-sur-Oise en est la présidente statutaire, n'a à aucun moment été saisi par l'administration pour avis alors que ce plan de restructuration constitue une orientation stratégique sur laquelle les administrateurs auraient dû se prononcer en application de l'article L. 6143-1 du Code de la Santé publique.

- Ledit plan de restructuration s'avère en quasi-totalité contraire au Projet Médical Partagé (PMP) du GHT-NOVO auquel l'hôpital de Beaumont-sur-Oise (le GHCP0) est rattaché.
- Seul, le développement de la chirurgie ambulatoire est conforme au Projet Médical Partagé.
- Le Projet Médical Partagé s'inscrivait de manière cohérente dans les orientations définies dans le Projet Régional de Santé en ce qu'il permettait la mise en place d'une politique de santé partagée par tous les acteurs, au plus près de la réalité de notre territoire qui souffre d'une désertification médicale en augmentation et dont les populations se paupérisent et ne disposent pas d'une desserte de transports adaptée et suffisante.
- Le Projet Médical Partagé n'était pas guidé par une stratégie centralisatrice ou d'assèchement de notre territoire en termes d'offre de soins mais par une stratégie médicale permettant de maintenir, renforcer et développer les activités sur les différents établissements hospitaliers du GHT-NOVO.
- **Le Projet Médical Partagé inscrivait la néonatalogie et la pédiatrie de l'hôpital de Beaumont-sur-Oise, comme des priorités** et envisageait l'augmentation du nombre de sages-femmes ainsi que le développement d'une unité Kangourou en lien avec l'activité de néonatalogie.

L'activité importante des services de pédiatrie et néonatalogie y était soulignée au regard du nombre de passages d'enfants aussi bien aux urgences qu'en médecine et traumatologie.

- **Concernant le service de réanimation**, il sous-tend le maintien de la qualité de prise en charge d'autres services, comme les urgences et le Service Rééducation Post Réanimation (SRPR).

Le Projet Médical Partagé actait la complémentarité des deux services de réanimation de Pontoise et de Beaumont-sur-Oise. Il expliquait que la pérennisation de l'activité de réanimation sur l'hôpital de Beaumont-sur-Oise avait permis l'ouverture récente de 12 lits supplémentaires du Service Rééducation Post Réanimation.

Le Projet Médical Partagé précisait même que **la capacité en lits de réanimation-Unité de Surveillance Continue du territoire est parfois très réduite et non adaptée aux besoins ponctuels.**

Fort de ce diagnostic, le Projet Médical Partagé indiquait simplement qu'il convenait de mettre en place des groupes de travail afin de définir les modalités de prise en charge rapide dans un but d'efficience.

- La modernisation et la sécurisation des pratiques médicales, n'induisent pas de facto la fermeture de services. Ces fermetures de services relèvent d'un choix de la direction de l'hôpital.
- La suppression du service de néonatalogie engendrera la dégradation de notre maternité de catégorie 2A à 1.

Aujourd'hui, notre maternité, dotée d'un service de néonatalogie permet la prise en charge des grossesses à risque modéré et des nouveau-nés nécessitant une surveillance particulière, mais pas de soins en réanimation.

Demain, si le service de néonatalogie ferme, seules les futures mamans ayant eu une grossesse sans complication pourront accoucher dans notre maternité.

La suppression du service de néonatalogie amènera inévitablement une diminution de la patientèle, l'impossibilité d'accueillir les grossesses gémellaires dont l'augmentation est avérée et par conséquent, le risque de fermeture de ces services sera accru.

Il est erroné de penser que la fermeture de la maternité de Creil amènera un flux de patientèle supplémentaire, contrairement à ce que prétend l'Agence Régionale de Santé.

Madame le Maire a rappelé également que la prise en compte du contexte local est primordiale, à savoir :

- Huit communes de notre bassin de vie sont identifiées par l'ARS en zones médicales déficitaires ou en voie de l'être.
- La paupérisation de nos populations est un facteur préoccupant qu'il convient de prendre en compte dans le cadre de l'organisation spatiale des services publics et particulièrement de l'offre de soins.
- Nos territoires ne disposent pas d'une desserte de transports adaptée et suffisante permettant à leurs concitoyens de se rendre à l'hôpital « support » de Pontoise.

Un tel projet impactera les publics les plus fragiles.

Madame le Maire précise par ailleurs, qu'il ressort des discussions qui ont eu lieu le 4 février 2019, que les financements susceptibles d'être obtenus par la direction de l'hôpital devraient profiter essentiellement à des investissements sur l'hôpital de Pontoise.

Madame le Maire précise également ne pas avoir obtenu de réponse quant à la nature et les lieux des investissements envisagés par la direction.

II – L'hôpital de Carnelle à Saint-Martin-du-Tertre

Madame le Maire explique que :

- Le rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile de France, en date du 31 janvier 2013, rappelait la bonne réputation de la structure d'aval des services de l'hôpital de Carnelle qui était devenu une structure essentielle pour le territoire de santé.
- Ce rapport précisait que les équipes médicales et soignantes bénéficiaient d'expertises dans de nombreux domaines, renforcées par l'insertion de l'établissement dans des filières de soins et dans des réseaux spécialisés.
- Ce rapport précisait également que l'activité était en forte progression et que les objectifs fixés par le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) étaient largement supérieurs à ceux fixés alors.
- Ce rapport affirmait que la prise en charge des patients semblait bien organisée et le déroulement des séjours en cohérence avec le projet thérapeutique du patient.
- En 2005-2006, 34 millions d'euros ont été investis dans des travaux d'extension et de réhabilitation.
- En 2013, 1 million d'euros a également été investi afin de mener à bien une étude devant amener à la création d'un Foyer d'Accueil Médicalisé. Le Conseil départemental s'étant désengagé fin 2017, ce projet est abandonné.

III - L'impact sur le personnel

Humainement et socialement, le personnel sera lourdement impacté par le plan de restructuration. En effet, 300 suppressions de postes seraient induites par ce plan de réorganisation des services. Il s'agirait de postes non remplacés laissés vacants à la suite de départs volontaires ou à la retraite. Ce plan devrait être exécuté sur 4 ans, or, il semble qu'il soit déjà amorcé.

Beaucoup de personnels vivent et ont construit leur projet de vie autour de leur outil de travail. La réorganisation nécessitera le déplacement de certains postes de travail, obligeant à des déplacements non désirés. Ce trouble dans l'organisation familiale risque de mettre en difficulté certains foyers.

IV - L'impact sur les territoires

En complément de ce qui précède, la réduction de l'offre de soins par la fermeture de services impactera l'activité économique qui sert l'hôpital de Beaumont-sur-Oise et celui de Saint-Martin-du-Tertre.

Ce recul des services publics dans nos territoires en réduira l'attractivité.

V- Conclusions

Il apparaît, au regard de ce qui précède, que ce plan de restructuration inacceptable est motivé par :

* des raisons d'ordre purement économique, occultant le rôle de notre hôpital en termes d'offre de soins, de services à rendre à la population et les préconisations du Projet Médical Partagé.

* la volonté de concentrer les services sur l'hôpital de Pontoise au détriment de l'hôpital de Beaumont-sur-Oise, hôpital de premier recours pour nos populations ainsi qu'au détriment de l'hôpital de Carnelle.

* la volonté vraisemblablement de faire évoluer l'hôpital de Beaumont-sur-Oise, après réalisation des investissements sur l'hôpital de Pontoise, en simple centre de consultations médicales.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

➤ **Refuser** la mise en œuvre du plan de réorganisation des services de l'hôpital de Beaumont-sur-Oise ainsi que la fermeture de l'hôpital de Carnelle.

➤ **Dénoncer :**

- La logique purement économique de ce plan, contraire aux intérêts de nos populations et qui ne respecte pas les enjeux de notre territoire en matière de santé.
- La stratégie de centralisation et d'assèchement de notre territoire en termes d'offre de soins.
- Le non-respect des attributions des administrateurs du Conseil de surveillance qui auraient dû être appelés par la direction de l'hôpital à se prononcer sur le plan de restructuration.

➤ **Exiger :**

- Le respect de la mise en œuvre du Projet Médical Partagé et par conséquent le maintien et le renforcement des services sur l'hôpital de Beaumont-sur-Oise.

➤ **Demander solennellement au gouvernement :**

- D'entendre l'appel des territoires pour une offre de soins publique préservée et développée,
- De renforcer les liens des hôpitaux avec la médecine de ville mais aussi les autres établissements de santé du territoire,
- De stopper toute fermeture de service hospitalier public afin de favoriser un aménagement équilibré du territoire,
- De redonner aux élus locaux une place de décision dans la gouvernance des hôpitaux.